

LES DIVERGENCES ÉNONCIATIVES DANS LES RÉCITS DE FICTION

C'est sur la question de la cohérence énonciative des énoncés que s'est fait, dans les années quatre-vingts, le partage entre les diverses façons d'appréhender la gestion énonciative des textes de fiction narrative. Remettant en cause la théorie « polyphonique » en l'état de son développement, qui fondait ses descriptions sur l'idée d'une répartition des marquages énonciatifs entre un ou plusieurs valideurs¹, les théories « non-communicationnelles » opposèrent qu'il était impossible que les marquages énonciatifs d'un même énoncé relèvent de centres énonciatifs différents (Banfield 1982). Les tenants de la première avançaient des énoncés typiques du roman du XIX^e siècle, qui présentent, par exemple, les traces d'un double rapport à la chronologie comme en [1],

[1] Jeanne voyait maintenant ce que nul ne pourrait jamais voir.

Ceux des secondes considéraient qu'en [1], l'un des deux repères chronologiques était neutralisé, comme tendait à le prouver le fait que, dans des énoncés comme [1'],

[1'] Cette femme voyait maintenant ce que nul ne pourrait jamais voir.

le repère chronologique adverbial ne peut plus être attribué au personnage désigné par le syntagme sujet. Ce personnage ne pouvant s'autoreprésenter comme « cette femme », il est exclu que le « maintenant » prenne appui sur sa représentation du temps ; et l'on considère donc que c'est forcément un tiers qui assume le repère temporel. L'hypothèse où une instance énonciative pourrait ne valider qu'une partie des repères énonciatifs d'un énoncé, sans être appelée à en assumer l'ensemble, semble donc erronée. Les formalisations successives de la théorie non-communicationnelle du récit ont radicalisé ces constats en présentant la règle du valideur unique comme une contrainte de formation des énoncés, au même titre que les contraintes de bonne formation syntaxique (Banfield 1982) : dans une séquence présentée selon le point de vue de Jeanne, un énoncé tel que [1'], où « cette femme » serait coréférent de Jeanne,

1. Dans le désordre terminologique ambiant, on appellera « valideur » l'instance énonciative qui assume les marquages déictiques ou subjectifs d'un énoncé. Ce terme est proposé comme équivalent, entre autres, de l'« énonciateur » ou du « sujet de conscience » des théoriciens continentaux, du « nœud énonciatif » ou du « centre déictique » des théories anglo-saxonnes. Nous avons pu préférer, ailleurs, cette dernière expression (Philippe 1998).

ne peut être considéré comme bien formé, sauf s'il est destiné à introduire une rupture dans la cohérence énonciative du texte².

On voit que chacune des deux démarches peut légitimement reprocher à l'autre d'être contre-intuitive. Il est difficilement discutable que, tout en étant présenté comme perçu en contemporanéité, le procès de [1] relève du passé ; il est pour autant impossible de construire des énoncés, même à la troisième personne et au passé, contenant des marquages déictiques ou subjectifs qui relèveraient de plusieurs valideurs, personnage ou figure narrative, et qui resteraient acceptables. Du point de vue strictement méthodologique, les théories polyphoniques se revendiquent d'exemples attestés et acceptables, mais présentant un nombre limité de configurations offrant, en coprésence, des marquages imputables à plusieurs valideurs ; de l'autre, les théories non-communicationnelles s'appuient sur des exemples construits mais reflétant une gamme large de configurations inacceptables dès lors que l'interprétation des marquages impliquerait plusieurs valideurs.

C'est la question des « divergences énonciatives » dans les textes de narration fictionnelle qui sera l'objet principal de cette étude³. Par « divergences énonciatives », on entendra ici les faits de manquement, au moins apparent, à la règle de cohérence énonciative dans la formation des énoncés : il y a divergence dès lors qu'un énoncé propose des marquages énonciatifs qui ne semblent pas pouvoir être assumés par un seul valideur, ou ne pas pouvoir être validés sur le même plan énonciatif. On utilisera ici un corpus généralement négligé : celui des énoncés attestés dans les textes romanesques, mais *a priori* inacceptables. Tout en nous situant dans le cadre méthodologique des approches non-communicationnelles, qui a l'immense mérite de partir des seuls faits textuels, on ne cherchera pas d'abord à prendre parti dans un débat scientifique toujours en suspens, mais à voir comment et pourquoi des énoncés qui paraissent, isolément, « mal formés » trouvent très généralement une solution interprétative en contexte, c'est-à-dire dans le cadre de la lecture cursive normale d'un texte de narration fictionnelle. On s'intéressera, dans un premier temps, à la spécificité des énoncés à marquages énonciatifs divergents, d'un point de vue théorique et pratique (la notion d'acceptabilité a-t-elle un sens en énonciation ? Comment classer les faits divergents ? Est-il pertinent de proposer une approche générale de configurations aussi hétérogènes ?). Dans un second temps, on s'arrêtera de façon plus détaillée sur deux configurations d'énoncés posant un problème de cohérence énonciative : les énoncés au passé simple contenant des embrayeurs ; les énoncés qui combinent passé simple et passé composé sans changement de plan énonciatif. Dans tous les cas, outre la question de la levée de la divergence conçue comme un préalable obligé à l'interprétation, on s'interrogera sur le statut des « scories » : quel rendement

2. Nous renvoyons à l'introduction de ce numéro pour toute précision sur la base théorique de cette analyse, ou à Philippe (2000).

3. Cette réflexion a été amorcée dans Philippe (1998, 63s).

interprétatif peut garder un marquage énonciatif non entériné, c'est-à-dire semblant relever d'une instance énonciative non retenue comme valideur de l'ensemble de l'énoncé ?

1. La question de l'acceptabilité dans les analyses énonciatives

La notion d'acceptabilité est généralement utilisée dans un cadre strictement syntaxique. Est acceptable, au sens large, une phrase « grammaticale », c'est-à-dire qui ne viole aucune des règles exigées par la « bonne formation » des énoncés. Selon une définition plus étroite de l'acceptabilité, est acceptable un énoncé grammatical susceptible de recevoir une interprétation ; en ce sens, un énoncé ambigu n'en demeure pas moins acceptable, dès lors qu'il respecte les règles de formation syntaxique des énoncés. Or, cette notion d'acceptabilité est de plus en plus fréquente pour l'analyse des faits énonciatifs : il semble en effet que tout énoncé présentant des marquages énonciatifs non-cohérents, voire contradictoires, fasse l'objet d'un jugement de non-acceptabilité de la part de tout locuteur natif, et cela au même titre qu'un énoncé présentant des défauts de construction syntaxique.

Ainsi des énoncés tels que [2], [3] ou [4],

[2] Jean vit Pierre et est allé le trouver.

[3] Maintenant, Jean vit Pierre.

[4] Maintenant, Jean voyait Pierre s'éloigner de lui et venir vers Paul.

seront-ils probablement considérés comme non-acceptables par une majorité des locuteurs natifs. On voit aisément ce qui provoque le rejet : en [2], la juxtaposition d'un tiroir verbal ressortissant au plan embrayé et d'un tiroir verbal ressortissant au plan non-embrayé crée un sentiment d'instabilité énonciative, qui n'empêche pourtant pas que l'énoncé demeure interprétable. En [3], le passé simple ne permettant pas la création d'un effet point de vue (contrairement à l'imparfait en [4'] « Maintenant, il voyait Pierre » ; voir Rabatel, 1998, 47) et marquant une coupure avec la sphère d'énonciation, l'énoncé atteint, hors contexte, les limites de l'interprétabilité, sans même qu'on puisse proposer, par un travail inférentiel, de solution de sauvetage comme c'est encore le cas pour un énoncé contradictoire tel que « C'était demain ». En [4], enfin, le début de l'énoncé place Jean en position de source de point de vue alors que le verbe « venir », à la fin de l'énoncé, exige un repérage spatial qui ne peut être Jean. On voit que ces énoncés présentent trois configurations différentes d'un même type de divergence énonciative : ils contiennent tous trois des éléments qui ne peuvent être interprétés qu'en référence à un ancrage énonciatif précis qui est soit refusé par le texte (en [1'] et en [2]), soit donné mais incompatible (en [4]). On voit que la question de l'acceptabilité de tels énoncés est à cheval entre celle de leur « grammaticalité » (il s'agit bien de cas de viol de règles formelles dans l'écriture de l'énoncé) et celle de leur « interprétabilité » (il s'agit bien de savoir quel traitement référentiel on va donner à l'information fournie par l'énoncé).

Et c'est entre ces deux traitements qu'hésitent les quelques analystes qui se sont préoccupés du problème.

Les approches littéraires des énoncés énonciativement divergents n'ont que rarement les moyens de proposer une analyse autre que strictement interprétative des faits et posent le plus généralement la question en termes de « vraisemblance ». Dans l'histoire de la littérature française, l'exemple le plus célèbre demeure l'épinglage de François Mauriac par Jean-Paul Sartre en 1939 « M. Mauriac [...] passe de Thérèse-sujet à Thérèse-objet au cours de la même phrase : "Elle entendit sonner neuf heures. Il fallait gagner un peu de temps encore, car il était trop tôt pour avaler le cachet qui lui assurerait quelques heures de sommeil ; non que ce fût dans les habitudes de cette désespérée prudente, mais ce soir, elle ne pouvait se refuser ce secours." Qui juge ainsi Thérèse une désespérée prudente ? Ce ne peut être elle »⁴. On voit que ce qui pouvait gêner Sartre dans un tel énoncé, c'est la coprésence de marquages énonciatifs relevant de deux instances différentes : la description « cette désespérée prudente » ne saurait être assumée par le même valideur que le reste du passage, par exemple l'embrayeur « ce soir » (cf. [1']). Mais si Sartre condamne cette phrase, ce n'est pas parce qu'il la trouve « mal formée », c'est pour des raisons de pure cohérence esthétique qu'il lie à la spécificité de la conception mauriacienne du roman ; et ce raisonnement se réclame du principe interprétatif du tiers-exclu : Thérèse est sujet ou objet de la prédication, mais pas les deux. Un tel traitement, purement sémantique, du problème des divergences énonciatives n'est pas sans pertinence ; les mécanismes d'anticipation et d'inférence qui fondent la lecture des récits ne peuvent en effet être mis en œuvre que si le texte présente des garanties de sa cohérence (voir Banfield 1982, 320-21 ; Danon-Boileau 1995, 17). Le principe du tiers exclu qui permet la construction de l'interprétation du texte (une proposition ne peut être à la fois vraie et fausse dans un même contexte) doit en effet être opératoire pour les faits énonciatifs : le valideur d'un énoncé ne peut être à la fois un personnage et quelqu'un d'autre (fût-il le « narrateur ») ; un énoncé ne peut appartenir à la fois au plan embrayé et au plan non-embrayé.

Si, on le voit, la littérature propose de nombreux exemples d'énoncés qui contiennent les traces de valideurs différents, les grandes théories de l'énonciation des récits fictionnels se sont le plus souvent constituées autour de cas théoriquement divergents, mais jugés parfaitement acceptables par les locuteurs natifs. On a dès lors voulu montrer que l'incompatibilité entre la théorie et les énoncés attestés était à imputer à la première, puisque était réglée la question de l'acceptabilité des seconds. Deux questions ont traditionnellement retenu l'attention des linguistes : la forte représentation, dans les textes narratifs littéraires, des combinaisons *première personne/passé simple* et *imparfait/embrayeurs temporels de contemporanéité* (*maintenant, aujourd'hui...*). Ces phénomènes furent généralement décrits comme des points où le modèle

4. « M. Mauriac et la liberté » (1939), repris dans *Situations I*, Gallimard, 1947, p. 40.

linguistique se heurtait à la réalité langagière, puisqu'il ne parvenait pas à rendre compte de faits acceptables. Danon-Boileau parle de « contradiction » à lever à propos de la première combinaison (1982, 94) ; Martin, plus naïvement, de cas exceptionnel de « mélange "agrammatical" » acceptable à propos de la seconde (1986, 136). Il s'agit, dans tous les cas, de faire disparaître la divergence que la théorie prête aux faits, en modifiant la théorie, c'est-à-dire en restaurant le principe du tiers-exclu : un procès ne peut être passé et contemporain ; un énoncé ne peut appartenir à la fois au plan embrayé et au plan non-embrayé. De tels problèmes ont ainsi suscité des solutions célèbres : pour Hamburger (1957, 75s.), l'imparfait n'est compatible avec des marquages adverbiaux de contemporanéité que si, dans le récit, il perd sa valeur passée, à l'instar du présent de narration qui est compatible avec des marquages de non-contemporanéité ; pour Simonin-Grumbach (1975, 101), si la première personne est compatible avec le passé simple, c'est parce que dans le récit elle cesse de renvoyer à l'énonciateur⁵. On le sait, de telles remarques ne demandaient qu'à être radicalisées : si je ne puis avoir dans un même énoncé deux marquages relevant de deux instances énonciatives différentes, comment conserver toutes les théories à base « polyphonique » qui expliquent les effets de point de vue comme provenant de la prise en charge d'un énoncé unique par deux instances énonciatives différentes, le narrateur et le personnage ? Tel fut le postulat premier des théories non-communicationnelles du récit.

La problématique de la cohérence est donc première dans l'analyse des faits énonciatifs ; mieux, c'est autour d'elle que se sont construits les grands modèles théoriques ; mais il s'agissait presque toujours de réformer ou d'adapter une description des faits qui ne heurte pas l'intuition épilinguistique des locuteurs. Le traitement par le lecteur d'énoncés qu'il juge, cette fois, non-acceptables mais que les corpus littéraires soumettent à son interprétation n'a, lui, pas été pris en compte au cours du développement de ces modèles. Or, si un énoncé du type « C'était maintenant l'heure du déjeuner » (Hemingway, cité par Martin 1986, 136) représente une bizarrerie théorique, non seulement il ne heurte pas le lecteur, mais il lui fournit de précieuses indications de traitement ; en revanche, des énoncés tels que [2], [3] ou [4] paraissent difficilement (et inégalement) acceptables. Or, la littérature fournit un nombre non négligeable d'énoncés qui ainsi isolés paraissent « mal formés » et sont néanmoins maintenus par l'auteur, non corrigés par la relecture tierce et non remarqués, dans la plupart des cas, par le lecteur ou la critique.

5. Danon-Boileau conteste cette façon de lever la contradiction et propose une autre solution : la langue joue constamment à la fois sur des repérages déictiques et des repérages anaphoriques ; rien ne s'oppose donc à ce qu'un pronom ait un fonctionnement déictique et le verbe un fonctionnement temporel anaphorique (1982, 94). On peut néanmoins tirer de la pratique littéraire anglaise, qui maintient parfois la marque morphologique de troisième personne -s pour la première personne en présent de narration, un argument en faveur de Simonin-Grumbach (voir Bellos 1978, 234-35).

2. Diversité des divergences énonciatives dans les textes de récit fictionnel

On notera, avant toute chose, que les divergences énonciatives qu'on rencontre dans les textes de fiction sont de deux ordres : des divergences dans la gestion de l'information et des divergences dans l'utilisation des marquages énonciatifs. Les premiers, les plus souvent commentés par les critiques littéraires, ressortissent au plan strictement sémantique et relèvent d'un jugement de vraisemblance. Il s'agit généralement de la présence d'informations indues dans un passage focalisé par un personnage qui ne peut vraisemblablement disposer de telles connaissances. Certains cas sont célèbres, comme la première occurrence du prénom de la fille des Arnoux dans le chapitre ouvrant *L'Éducation sentimentale*, focalisé par un Frédéric Moreau qui ne peut connaître ce détail à ce moment du récit. De telles divergences tiennent le plus souvent à l'histoire même du texte et aux circonstances de son élaboration génétique ; elles restent pourtant d'ordre énonciatif, car c'est la question du valideur des informations qui est ici posée. Ce type de divergence n'ayant pas de fondement langagier *stricto sensu*, ce n'est pas lui qui nous retiendra ici.

On trouve en effet, dans les textes romanesques, un second type de divergence énonciative, plus discret : ce sont tous les cas où la distribution des marquages énonciatifs ne permet pas au lecteur de faire une hypothèse pertinente sur le valideur susceptible d'assumer la totalité des subjectivèmes ou des déictiques présents. De tels énoncés, *a priori* inacceptables, posent à ce titre des problèmes spécifiques à l'analyste. Si la majorité des locuteurs natifs rejette des énoncés tels que [2], [3] ou [4], quel traitement réservera-t-on aux énoncés [5], [6] et [7], attestés dans des textes littéraires classiques ou contemporains ?

[2] Jean vit Pierre et est allé le trouver.

[5] Après le départ des pompiers, Bunny et moi préparâmes une tisane et nous l'avons servie avec plaisir. Monsieur Jordon prit deux tasses. (André Benchetrit, *Le Ventre*, POL, 1995, p. 26)

[3] Maintenant, il vit Pierre.

[6] Maintenant cette femme méchante lui fit l'effet d'une pierre de plus que l'on trouve dans un mauvais chemin. (Stendhal, *Lucien Leuwen*, 1835, t. 1, p. 296)

[4] Maintenant Jean voyait Pierre s'éloigner de lui et venir vers Paul.

[7] [N]on que ce fût dans les habitudes de cette désespérée prudente, mais ce soir elle ne pouvait se refuser ce secours. (François Mauriac, *La Fin de la nuit*, 1935, *Œuvres romanesques*, Gallimard, La Pléiade, III, p. 83)

Avant toute proposition de solution, la description de telles divergences exige une double typologie : celle des conflits énonciatifs représentés ; celle des marquages concernés. La première typologie est assez limitée et nos trois paires d'exemples suffisent pour la faire apparaître. En [2] et [5], il y a conflit entre le

statut embrayé (passé composé) et non-embrayé (passé simple) du passage. En [3] et [6], le conflit se situe entre l'identification (adverbe déictique) et la non-identification (passé simple) du personnage comme valideur. En [4] et [7], il y a concurrence entre deux valideurs, puisque le personnage en position focalisante ne sert pas de base à la totalité des repérages (*venir*) ou ne peut assumer tous les subjectivèmes (*cette désespérée prudente*). Les trois conflits ici représentés correspondent à trois impératifs de cohérence exprimables en termes de tiers exclu : un énoncé ne peut être à la fois relié à la situation d'énonciation et détaché de celle-ci ; un énoncé ne peut à la fois exclure toute validation et garder les traces d'un valideur ; un énoncé ne peut relever simultanément de deux valideurs différents (deux personnages différents ; un personnage et l'instance narrative).

Cette première typologie de conflits possibles doit être complétée par une seconde typologie, celle des marquages discursifs concernés. Ils sont globalement de deux ordres : on a, d'une part, des éléments lexicaux ou grammaticaux à fonctionnement déictique qui ne peuvent référer sans identification d'un centre déictique valideur ; on a, d'autre part, des subjectivèmes de tous ordres, c'est-à-dire des éléments perceptifs ou appréciatifs qui ne peuvent être interprétés sans identification d'un sujet de conscience qui les valide. On notera dès à présent (et on sera amené à confirmer cette appréciation) que les divergences concernant les éléments à référenciation déictique présentent un degré d'acceptabilité bien moindre que les simples subjectivèmes. Dans la phrase de Stendhal [6], l'adverbe déictique *maintenant* bloque bien plus que l'adjectif appréciatif *méchant* ; de la même façon, [4] semble bien moins acceptable que [7], même si le verbe *venir*, ici à base déictique, pose le même type de problème d'identification du point de repère énonciatif que la description définie *cette désespérée prudente*. Il apparaît d'ores et déjà que les marquages énonciatifs exigeant un valideur, et donc susceptibles d'entraîner des faits de divergence, ne se répartissent pas seulement selon une dichotomie déictiques/subjectivèmes, mais selon une gradation entre éléments impliquant une empathie plus ou moins importante avec le valideur.

Au terme de ces remarques, on voit que tout fait de divergence énonciative dans un énoncé de récit fictionnel est à envisager selon deux critères. Le premier, c'est la configuration de la divergence perçue (représentation/non-représentation du locuteur premier ; identification/non-identification d'un personnage comme valideur ; concurrence entre deux personnages pour la position valideur, ou entre personnage et narrateur). Le second, la nature des marquages en concurrence, selon une dichotomie primaire embrayeurs/subjectivèmes, qui pourrait engendrer d'autres dichotomies secondaires (embrayeurs temporels/embrayeurs spatiaux, subjectivèmes perceptifs/subjectivèmes évaluatifs, etc.). Mais cette double grille n'est pas seulement organisée suivant une logique complémentaire, elle obéit aussi à une logique scalaire, qui apparaîtra dans l'analyse des exemples : la divergence issue de la concurrence entre deux personnages pour la position valideur est nettement plus forte que la divergence née de la concurrence entre statut embrayé ou non-embrayé d'un

énoncé ; de plus, une divergence issue de l'incompatibilité entre des embrayeurs est nettement plus forte qu'une autre issue de la divergence entre subjectivèmes, etc.

3. Peut-on interpréter des énoncés divergents du point de vue énonciatif ?

On l'a dit, le postulat de cohérence fonde le processus de construction du sens dans la lecture cursive du texte romanesque. Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'une solution doit être trouvée pour tous les faits de divergence. Les incompatibilités discursives sont par exemple généralement insolubles. Ainsi, en [8],

- [8] J'ai entendu distinctement claquer la porte du vestibule, mon sommeil n'est pas léger... De toute façon, il est préférable que nous ne parlions plus, d'ailleurs, de ce détestable malentendu. (Georges Bernanos, *Monsieur Ouine*, 1946, *Œuvres romanesques*, Gallimard, La Pléiade, p. 1362)

les connecteurs qui articulent la deuxième phrase à la première donnent des indications contradictoires : en violation de la règle du tiers exclu, l'élément introduit est présenté comme se substituant à tout ce qui vient d'être dit (« de toute façon ») et comme une simple parenthèse par rapport à ce qui vient d'être dit (« d'ailleurs »). L'articulation logique des éléments étant sans véritable intérêt dans ce passage, il est probable que le lecteur ne sera pas arrêté par cette bizarrerie ; tout comme il est probable que la position première du groupe « de toute façon » lui donnerait, le cas échéant, la prééminence sur « d'ailleurs ».

C'est, en effet, suivant une sorte de « pesée » des éléments en présence que la cohérence du texte est (r)établie. Dans la lecture d'un texte au présent de narration, par exemple, qui neutralise l'essentiel des effets de mise en relief, le lecteur distribue automatiquement les informations en présence selon une opposition de plans qui procède d'une pesée des éléments en présence. Ainsi, face à [9],

- [9] Devant la baraque de Thibaut, il voit Vicarios avec Sénac et Rasque. [...] Rasque parle, Vicarios se tait. À présent, Sénac et Rasque se rapprochent et parlent tous les deux à la fois. (Jean-Paul Sartre, *Drôle d'amitié*, posth., *Œuvres romanesques*, Gallimard, La Pléiade, p. 1520)

le lecteur procède, par pesée des indices en présence, à la distribution énonciative des informations : la première phrase, placée intuitivement sur le premier plan, contient un verbe de perception qui semble indiquer que ce qui va suivre sera présenté selon le point de vue du sujet de ce verbe ; la locution adverbiale déictique qui ouvre la troisième phrase interdit de quitter l'arrière-plan descriptif pour revenir au premier plan narratif. Les indices énonciatifs fournis par [9] sont suffisamment clairs et coorientés pour qu'un lecteur à qui l'on demanderait de mettre cet extrait au passé évite le passé simple pour les deux dernières phrases.

Le texte romanesque crée donc des automatismes qui conditionnent le lecteur dans sa recherche, à tout prix, de la cohérence énonciative. Dans des énoncés légèrement problématiques (mais non divergents) comme [10] ou [11] :

- [10] Zézette regarda hardiment Brunet et lui tendit la main. Elle n'avait pas peur des hommes, celle-là, même que ce soit des bourgeois ou des huiles du parti. (Jean-Paul Sartre, *Le Sursis*, 1945, *ibid.*, pp. 744-45)
- [11] Elle acheta aussi un chandail noir et une jupe noire courte. Aussitôt sortie, elle regretta son achat. Thomas ne prêtait jamais attention aux vêtements de Claire. (Emmanuèle Bernheim, *Sa femme*, Gallimard, 1993, p. 37)

la séquence *phrase au passé simple avec verbe de perception/phrase à l'imparfait à contenu axiologique* reprend le schéma habituel d'insertion des pensées ou perceptions dans le récit (Rabatel 1998, 31s). Or, en [10], le « celle-là » de la deuxième phrase ne peut référer au valideur que semblait désigner la première phrase ; dans la pesée des deux indices, le second l'emporte, et de loin, sur le premier qui n'est jamais univoque : malgré la structure générale de [10], Zézette ne peut être le valideur de la deuxième phrase ; on rétablira la cohérence en faisant l'hypothèse d'un personnage tiers qui assiste à la scène. En [11], c'est l'apparition du prénom qui infirme l'inférence provoquée par la deuxième phrase qui semblait annoncer l'évocation des pensées de Claire ; on verra plus bas pour quelle raison.

Si l'on s'en tient à des énoncés non-divergents comme [10] et [11], on voit d'une part que l'exigence de cohérence énonciative est première dans la lecture des textes romanesques ; d'autre part, qu'elle tendrait, le cas échéant, à faire rentrer dans le rang tout indice divergent. La conséquence la plus importante de ce constat premier, c'est que l'hypothèse d'une double validation semble d'emblée écartée, et ce au nom du principe du tiers-exclu. En [10], on abandonne l'hypothèse d'une Zézette valideur : ne pouvant valider « celle-là », Zézette ne peut rien valider. La polyphonie conçue comme possibilité d'une double validation des éléments textuels n'est donc pas une hypothèse de travail recevable pour le traitement des indices énonciatifs non-coorientés dans les textes de fiction narrative. De ce point de vue au moins, la théorie banfieldienne du nœud énonciatif forcément unique apparaît donc difficilement contestable (Banfield 1982).

Ce constat ne concerne pas seulement la question du point de vue, mais peut être élargi à l'ensemble des cas traditionnellement considérés comme des faits d'hétérogénéité énonciative. On trouve, par exemple, des occurrences fréquentes de non-coorientation des indices dans des segments de discours indirect libre. Ainsi sait-on depuis Bally que les désignateurs jouent un rôle considérable dans l'identification du valideur du segment interprétable comme discours indirect libre. Observons les énoncés suivants :

- [12] [Christine de Suède] se heurtait à un obstacle inattendu : la conscience publique. Elle s'étonnait de le retrouver partout. Qu'est-ce qu'ils

avaient donc tous à lui reprocher la mort de Monaldeschi ? (cité dans Bally 1914, 408)

[13] Ah ! si le destin avait permis qu'il pût n'avoir qu'une demeure avec Odette [...], alors combien les riens de la vie de Swann [...] auraient pris [...] une sorte de douceur surabondante et de densité mystérieuse. (Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*, 1914, *À la recherche du temps perdu*, Gallimard, La Pléiade, t. I, p. 294)

[14] Et pour lui, Philippe, en vérité qu'importe ! Il s'étonne seulement de ne pouvoir faire une place à son nouveau maître parmi ses héros favoris. (Georges Bernanos, *Monsieur Ouine*, 1946, *Œuvres romanesques, op. cit.*, p. 1366)

Dès 1914, Bally remarquait qu'en [12], il suffisait de remplacer le pronom *lui* par le prénom *Christine* ou par une description définie pour que l'analyse de la seconde phrase comme étant une pensée rapportée au discours indirect libre soit impossible :

[12'] Elle se heurtait à un obstacle inattendu : la conscience publique. Elle s'étonnait de le retrouver partout. Qu'est-ce qu'ils avaient donc tous à reprocher à Christine la mort de Monaldeschi ?

En effet, l'apparition du nom du personnage en position autre que sujet est incompatible avec une analyse du contenu de la phrase comme représentation de son discours, de sa pensée, de ses sentiments ou de sa perception. On peut d'ailleurs faire l'expérience inverse avec [11'] :

[11'] Elle acheta aussi un chandail noir et une jupe noire courte. Aussitôt sortie, elle regretta son achat. Thomas ne prêtait jamais attention à ses vêtements.

Le remplacement du GP contenant le prénom par un déterminant possessif suffit à remettre Claire en position de valideur possible de la dernière phrase.

En [12] ou [11], le maintien ou la disparition de prénom ne crée pas de divergence énonciative, puisque ces énoncés ne contiennent aucun autre élément suffisant pour que leur interprétation soit systématiquement celle d'une phrase de discours indirect libre. Il n'en est pas de même en [13] ou [14]. Comme a pu le noter Laurent Danon-Boileau : « [13] ne peut être une exclamation à rapporter à Swann dans la mesure où le nom du personnage figure dans les propos que l'on voudrait mettre dans sa bouche et que, dans ce cas, il faudrait admettre que le [discours indirect libre] soit, de tous les énoncés rapportés, le seul dans lequel la désignation du support (*i.e.* de l'énonciateur rapporté ou non) puisse se faire autrement que par le recours à des [pronoms]. Mais, par ailleurs, dans ce même exemple, il est impossible de rapporter la modalité exclamative à l'énonciateur primaire : c'est un regret de Swann qui s'exprime ici ; de sorte qu'à nouveau l'énoncé porte la trace de repérages que la classification des niveaux d'énoncé donne pour incompatibles » (1982, 77). Il semble à la lecture de [13] ou [14] que le problème posé par de tels énoncés ne soit pas seulement le non-respect de dictats théoriques que leur seule existence rendrait

caducs ; on ne peut donc se contenter de dire avec Laurent Danon-Boileau que la divergence que relève ici l'analyse ne révèle rien d'autre que la divergence de l'analyse elle-même. De tels énoncés sont bel et bien énonciativement divergents et apparaissent bien « gênants », c'est-à-dire mal formés, au locuteur natif. Reste à savoir ce que celui-ci en fait.

Tout comme [13], [14] fournit en effet des indices de déchiffrement contradictoires. Cet énoncé se présente dans une séquence représentant la pensée du personnage Philippe ; le statut exclamatif de la phrase suggère une lecture comme discours indirect libre, lecture qui deviendrait incontestable si l'on supprimait l'apposition du prénom au pronom. L'apparition du prénom « Philippe » présente un double inconvénient : d'une part, il n'est pas en position sujet, d'autre part, il n'a aucun équivalent réaliste dans la phrase transposée (?? « Et pour moi, Philippe, peu importe ! »). Il y a tout lieu de penser que cette apposition a pour but principal de désambiguïser la référence du pronom ; en même temps, le prénom semble moins s'opposer à la lecture de la phrase comme discours indirect libre que ne le ferait son apparition dans un groupe prépositionnel (« Et pour Philippe, peu importe ! »). L'apparition du prénom en [14] gêne donc l'interprétation du segment comme discours indirect libre, mais ne la bloque pas ; car la désignation du valideur en position apposée n'est pas suffisamment forte pour contrer les autres indices cotextuels.

Si l'on peut volontiers accorder à Danon-Boileau que face à des énoncés à indices contradictoires la préoccupation de l'analyste doit moins être celle de trouver le valideur final que de « prendre la mesure de la contradiction » (1982, 77), il n'en reste pas moins légitime de s'interroger sur la probabilité d'interprétation de tels phénomènes, puisque la construction du sens d'un énoncé contenant des marques énonciatives exige l'identification d'un valideur. Ainsi semble-t-il que l'interprétation se fasse dans une sorte de « pesée » des indices en présence ; il apparaît, par exemple, que la modalité exclamative est nettement plus forte que la structure interrogative : en [12], le passage du pronom au prénom suffisait à annihiler la lecture comme discours indirect libre et à changer le valideur de la phrase⁶, ce qui n'est vrai ni en [13], ni en [14] où la mention du nom ou prénom du valideur probable ne suffisait pas à invalider l'hypothèse du discours indirect libre.

Le traitement des divergences dans les passages de discours indirect libre offre donc deux bases pour l'analyse générale des faits d'incompatibilité dans la gestion énonciative des informations dans les textes de roman : exclusion de la possibilité de valideurs pluriels ; opération de « pesée » des indices énonciatifs en présence pour la détermination du valideur. Assurément, tous les problèmes ne doivent pas être systématiquement pensés sur le modèle de l'analyse

6. Il nous semble qu'en [12'], le fait de mettre la dernière phrase à la modalité exclamative crée bien un sentiment de divergence énonciative similaire à ceux observés en [13] et [14] : « Elle se heurtait à un obstacle inattendu : la conscience publique. Elle s'étonnait de le retrouver partout. Qu'est-ce qu'ils avaient donc tous à reprocher à Christine la mort de Monaldeschi ! »

du discours indirect libre. Pour ce dernier, en effet, la question se pose de façon binaire : le passage est ou n'est pas interprété comme la représentation d'un discours. Si gradation il y a, c'est dans le « mimétisme » de l'énoncé second par rapport à un énoncé-source, selon des nuances décrites depuis longtemps (McHale 1978, 259). S'il s'agit, en revanche, d'identifier le valideur d'énoncés présentant des perceptions ou des jugements (hors cas de discours indirect libre), il faut obligatoirement partir d'une hypothèse scalaire. Non pas au sens où l'énoncé serait situé quelque part entre deux énonciateurs (le personnage et l'instance narrative, par exemple), ce qui reviendrait à postuler à nouveau la double prise en charge énonciative d'un seul énoncé, avec les problèmes théoriques et pratiques que cela suppose, mais au sens où l'énoncé irait d'une empathie-zéro à une empathie complète avec le valideur. Les marquages énonciatifs non-coorientés sont dès lors traités par le lecteur non comme relevant de valideurs différents, mais comme des éléments à prendre en considération pour mesurer le degré d'empathie créé par l'énoncé. C'est ce que l'on peut observer à partir d'énoncés comme [15] et [16] :

- [15] Ce ne sont pas ces traits, pourtant défigurés, qui retiennent l'attention de l'enfant, mais il y a dans la voix de la mère une tendresse incompréhensible, insolite. (Georges Bernanos, *Nouvelle Histoire de Mouchette*, 1937, *Œuvres romanesques, op. cit.*, p. 1307)
- [16] Il avait beau parler maintenant avec beaucoup de calme, la fille n'était pas dupe. Elle épiait ardemment ce visage pourtant connu, il lui semblait qu'elle le voyait pour la première fois. (*ibid.*, p. 1288)

Ces énoncés ne créent peut-être pas le sentiment d'une divergence énonciative ; mais ils contiennent bien des marquages énonciatifs non-coorientés. En effet, indépendamment même de la logique contextuelle, plusieurs éléments discursifs, notamment des démonstratifs, tendent à créer un effet point de vue qui est en partie neutralisé par le mode de désignation (*l'enfant/la fille*) de l'unique personnage valideur possible. La neutralisation reste pourtant partielle et l'on obtient une gradation dans le degré d'empathie instauré par l'énoncé. Bref, la recherche de la cohérence énonciative d'un énoncé tend à ignorer les indications divergentes, c'est-à-dire à faire le choix d'un valideur unique et à utiliser les « scories » de l'énoncé soit pour diminuer le degré d'empathie, soit à toute autre fin, en tout cas jamais pour instaurer un effet polyphonique *stricto sensu*. C'est ce qu'on va préciser à partir d'un type précis de problème : le statut du passé simple dans les énoncés contenant des faits d'embranchement circonstanciel ou verbal.

4. Exemple 1 : passé simple et repérage circonstanciel déictique

Les divergences énonciatives les plus fréquentes dans les textes de fiction narrative sont sans doute celles qui concernent la gestion du repérage temporel. Cette fréquence s'explique par la multiplicité des formes que peut prendre

dans le récit la concurrence que se livrent les deux modes de repérage chronologiques possibles, l'orphorique et orphorique. Ces divergences sont le plus souvent peu repérables à la lecture cursive, mais peuvent parfois être particulièrement visibles comme c'était le cas en [1'] et [2]. Pour la plupart des occurrences recensées, la question est celle de l'appartenance de l'énoncé au plan embrayé ou au plan non-embrayé ou celle de la présence ou de l'absence d'un personnage valideur. Du point de vue strictement formel, les deux principaux cas de divergence énonciative sont le couplage du passé composé et du passé simple comme en [2], ou la présence du passé simple et de repères circonstanciels déictiques dans un même énoncé comme en [3].

Cette seconde combinaison, passé simple/embrayeur, est généralement considérée comme inacceptable en son principe (Banfield 1982, 233-34), à cause de la spécialisation progressive des temps perfectifs du passé qui a renforcé la valeur aoristique non-embrayable du passé simple en français contemporain. La divergence énonciative de telles combinaisons viendrait de la non-coorientation des deux marquages : le passé simple revendique une coupure radicale avec toute scène énonciative, tandis que l'embrayage temporel postule le maintien d'un lien fort. Il est vrai que l'appariement passé simple /embrayeur, encore très fréquent en français classique, ne se rencontre plus depuis le XIX^e siècle qu'à de rares occasions, dans les textes littéraires où il fait figure de licence :

- [17] Il y a quelques mois qu'une femme mariée de ce pays, connue par sa piété ardente autant que par sa rare beauté, eut la faiblesse de donner rendez-vous à son amant. (Stendhal, *Rome, Naples Florence*, 1826, *Voyage en Italie*, Gallimard, La Pléiade, p. 554)
- [18] Donc ce matin, après avoir bu quelques gorgées de café, je jetai un coup d'œil distrait sur la première page du journal et je me crus halluciné. (François Mauriac, *Un adolescent d'autrefois*, 1969, Garnier-Flammarion, p. 182)
- [19] À la cuisine, on ose enfin le dire, le canard étant prêt et au chaud qu'elle exagère. Elle arriva ce soir, plus tard encore qu'hier, bien après ses invités.
Ils sont quinze, ceux qui l'attendirent tout à l'heure dans le grand-salon du rez de chaussée. Elle entra dans cet univers étincelant, se dirigea vers le grand piano, s'y accouda, ne s'excusa nullement. (Marguerite Duras, *Moderato cantabile*, Minuit, 1958, p. 127).

La configuration énonciative n'est pas la même dans ces trois énoncés : [17] n'est pas un énoncé fictif et les embrayeurs renvoient à la scène d'énonciation effective ; [18] est extrait d'un texte romanesque à la première personne ; [19] d'un texte romanesque à la troisième personne. Il est vraisemblable qu'aucun de ces énoncés, si ce n'est [19] pour des raisons complexes que nous mettrons au jour, n'arrêtera le lecteur par sa divergence énonciative. On voit ainsi que la combinaison *embrayeur/passé simple* n'est pas fondamentalement inacceptable pour un lecteur moderne. En même temps, sa rareté, même dans la prose litté-

raire, fait que l'on ne saurait d'emblée repousser l'analyse de Banfield citée plus haut. Ce qu'il convient de noter ici, c'est tout simplement que les marquages divergents n'ont pas le même poids : si le passé simple tend à autonomiser l'énoncé par rapport à l'acte de production, cette autonomie disparaît dès lors que l'énoncé contient une marque personnelle⁷. Ce n'est qu'en l'absence de tout lien avec le plan embrayé que le passé simple est apte à donner le sentiment que l'énoncé n'a été produit par personne. Pour autant, le passé simple dans nos trois exemples n'est pas sans effet énonciatif : en [17] et [18], il marque une distanciation du locuteur face à la scène décrite ; en [19], il prévient l'achèvement de l'empathie avec le point de vue des personnages.

Pourquoi, dès lors, restons-nous si gênés face à [3] et [6], tandis que [17] et [18] ne posent pas de problème d'acceptabilité majeur ? Cela signifie-t-il que la combinaison *maintenant/passé simple* ne fonctionne pas comme les autres combinaisons *embrayeur temporel/passé simple* ? L'existence même de cette combinaison a d'ailleurs longtemps été considérée comme non-attestable (Nef 1980, 148), avant d'être relevée dans divers textes littéraires français⁸, puis étudiée comme un stylème gracquien (Noël 1996, 169-173 ; voir aussi Jouve 1990). Mais parce que les études se sont le plus souvent centrées sur cette seule combinaison, elles ont négligé de vérifier que les conclusions qu'elles tiraient restaient pertinentes pour toutes les combinaisons *repérage temporel déictique/passé simple* (Nef 1980, Jouve 1990, Noël 1996, etc.⁹). Or, il est clair que la solution la plus évidente – l'incompatibilité entre embrayeur et passé simple – n'explique qu'en partie le caractère peu acceptable d'énoncés comme [3] et [6], puisque le poids énonciatif des deux marquages est si inégal que cela tend – on l'a vu pour [17] et [19] – à dissimuler la divergence. La raison n'est donc pas tant à chercher dans l'opposition entre passé simple et *maintenant* que dans la différence entre *maintenant* et les embrayeurs temporels tolérés avec le passé simple. Ainsi apparaît-il immédiatement que le problème réside moins dans l'opposition embrayé/non-embrayé que dans une incompatibilité aspectuelle entre « maintenant » et le passé simple : parce qu'il implique la saisie d'un procès en cours d'accomplissement, *maintenant* fournit une information incompatible avec le passé simple qui saisit l'action comme un tout doté d'un début et d'une fin (Noël 1996, 170). Les autres embrayeurs relevés ici (*ce matin, hier...*) permettent seulement de dater le procès, sans préjuger de sa saisie.

7. On ne peut donc pas être sûr avec Rabatel (1998, 47n) qu'un énoncé au passé simple ne peut pour autant représenter les pensées ou perceptions d'un personnage, même quand il contient des marquages axiologiques ou déictiques.

8. Le *TLF* (Gallimard, 1985, s.v. « Maintenant ») donne deux occurrences que nous reprenons en [21] et [22]. Le premier [6] nous a été fourni par la base Frantext.

9. C'est d'autant plus étonnant que la phrase du *Rouge et le Noir* : « Aujourd'hui personne ne lui adressa la parole » (1830, t. 2 p. 363) n'a pas manqué de gloses (Vuillaume 1990, *passim*). On notera que Danon-Boileau n'a pas proposé, et pour cause, d'appliquer sa théorie de la coprésence de références anaphoriques et déictiques à cette combinaison.

On voit donc clairement que la combinaison *maintenant/passé simple* ne pose pas de problème en termes de validation énonciative, mais en termes de référence. Assurément, l'incompatibilité entre le passé simple et *maintenant* reste d'ordre énonciatif (puisque c'est la saisie du procès qui n'est pas cohérente), mais cela ne signifie pas pour autant que l'on puisse utiliser pour la combinaison *maintenant/passé simple* le traitement que propose Jouve (1990, 360-61) et qui aligne l'analyse de cette combinaison sur celle de la combinaison *maintenant/imparfait*¹⁰, d'une part, parce que cette dernière combinaison ne présente pas d'incompatibilité sur le plan aspectuel et, d'autre part, parce que c'est dans l'arrière-plan imperfectif que l'effet point de vue est créé (Rabatel 1998) et l'embrayeur est automatiquement ramené à un valideur.

Même une fois cela posé, il reste que des énoncés comme [6] ou [20] restent gênants, tandis qu'un énoncé comme [21] ne l'est guère :

- [6] Maintenant cette femme méchante lui fit l'effet d'une pierre de plus que l'on trouve dans un mauvais chemin. (Stendhal, *Lucien Leuwen*, 1835, t. 1, p. 296)
- [20] Maintenant, exaltée et comme ranimée par ses larmes, elle frotta de parfums ce petit cadavre. (George Sand, *Histoire de ma vie*, 1855, t. 2, p. 226)
- [21] Et il sentit maintenant – et la pleine conscience lui sembla battre son front comme l'aile même de la folie – qu'il l'avait lui-même amenée à Albert pour la plonger au sein de leur vie double. (Julien Gracq, *Au château d'Argol*, Corti, 1938, p. 67)

Il est ainsi probable qu'en [21], *maintenant* est presque automatiquement dépouillé de sa valeur temporelle au profit d'une pure valeur récapitulative et oppositionnelle, et que cette possibilité de lecture neutralise dans ce cas la double opposition embrayé/non-embrayé et sécant/non-sécant qui rend incompatibles *maintenant* et le passé simple. Selon la formule de Frédéric Nef, *maintenant* fonctionnerait en [21] dans le cadre d'une « déixis discursive » et non plus temporelle (1980, 162). Jouve envisage d'ailleurs cette possibilité – et Noël reprend cet argument (1996, 172). L'ensemble des occurrences de Julien Gracq tendent à confirmer que *maintenant* joue, dans les phrases au passé simple, une fonction essentiellement textuelle : l'adverbe permettrait de détacher un événement dans un continuum narratif porté par le passé simple.

Pourquoi ce mécanisme de recatégorisation automatique de « maintenant » temporel en « maintenant » discursif dans les énoncés au passé simple ne fonctionne-t-il pas aussi bien pour [6] et [20] que pour [21] ? Sans doute, parce que ces énoncés contiennent d'autres marques déictiques ou subjectives tendant à réactiver la valeur première de « maintenant » comme embrayeur temporel,

10. « Il nous paraît donc que *maintenant* renvoie à un T zéro qui n'est que l'origine que se donne le récit, et qui peut varier au cours du récit en fonction de son organisation. Ce T zéro est lié aux différents repères que se donne le sujet de conscience qui est alors privilégié » (1990, 361).

dont l'incompatibilité aspectuelle avec le passé simple devient à nouveau problématique. Il est vraisemblable que, dans les énoncés [6'] et [20'], la recatégorisation de « maintenant » se fait, cette fois, de façon automatique :

[6'] Maintenant cette femme lui fit l'effet d'une pierre de plus que l'on trouve dans un mauvais chemin.

[20'] Maintenant, exaltée et comme ranimée par ses larmes, elle frota de parfums le petit cadavre.

Que l'on fasse disparaître l'adjectif axiologique en [6'], le démonstratif en [21'], et l'hypothèse d'un valideur subjectif s'affaiblit ou disparaît. *Maintenant* peut dès lors, sans problème, être traité comme un marqueur d'intégration linéaire¹¹.

Reste à comprendre pourquoi [19] résiste plus que [17] et [18] :

[19] À la cuisine, on ose enfin le dire, le canard étant prêt et au chaud qu'elle exagère. Elle arriva ce soir, plus tard encore qu'hier, bien après ses invités.

Ils sont quinze, ceux qui l'attendirent tout à l'heure dans le grand-salon du rez de chaussée. Elle entra dans cet univers étincelant, se dirigea vers le grand piano, s'y accouda, ne s'excusa nullement.

Dans cet énoncé, le cotexte de présent narratif et le nombre important des repérages déictiques (*ce soir, hier, tout à l'heure*) devrait logiquement confirmer la neutralisation du passé simple et faire percevoir l'ensemble de l'énoncé comme embrayé. Le problème qui se pose ici est l'instabilité du point de vue narratif : d'une part, le texte ne désigne pas clairement de personnage comme valideur des déictiques ; d'autre part, la première phrase de l'extrait tend à faire interpréter la deuxième comme du discours indirect libre attribuable aux gens de la cuisine, interprétation qui peut difficilement être maintenue pour la phrase suivante. De plus, outre la délicate compatibilité entre passé simple et discours indirect libre, la logique temporelle de l'extrait montre que le passé simple est ici utilisé comme accompli du présent (la mise au passé de l'ensemble exige une transcription du passé simple en plus-que-parfait), ce qui aboutit à une combinaison agrammaticale. Il est en effet à peu près assuré que dans un énoncé à configuration temporelle identique, mais à la chronologie événementielle moins nette, tel que [22] :

[22] Un homme, face à une femme, regarde cette inconnue. Ses seins sont de nouveau à moitié nus. Elle ajusta hâtivement sa robe. Entre eux se fane une fleur. (Marguerite Duras, *op. cit.*, p. 126)

le passé simple sera interprété comme une alternative au présent de narration et non comme un accompli renvoyant à un événement antérieur au moment

11. Il faudrait encore affiner l'analyse en prenant en considération la présence possible du passé simple et de *maintenant* dans la même phrase mais dans des propositions différentes, ce qui interdit que *maintenant* soit traité en marqueur d'intégration linéaire : « Mathieu n'eut pas besoin de regarder longtemps son visage blême pour sentir qu'il n'y aurait pas de fête, ni maintenant, ni plus jamais » (Sartre, *La Mort dans l'âme*, 1948, *op. cit.*, p. 1175).

décrit par les verbes au présent. Non qu'une telle alternative soit sans problème¹², mais elle est moins gênante que l'emploi du passé simple comme accompli du présent de narration. On va confronter ce premier groupe de remarques à un autre phénomène relativement proche.

5. Exemple 2 : passé simple et passé composé pour un même plan narratif

Si l'on se place à l'intérieur du système benvenistien, l'opposition passé simple/passé composé est d'abord une opposition énonciative *stricto sensu* avant d'être aspectuelle ou diastatique : prétérit lorphorique, le passé simple crée un plan non-embrayé et postule une coupure avec la source énonciative ; prétérit orphorique, le passé composé renvoie au plan embrayé et postule que le procès évoqué est envisagé depuis le moment d'énonciation. Selon la reformulation de Danon-Boileau, le passé simple est anaphorique, car les procès exprimés à ce temps prennent appui les uns sur les autres, tandis que le passé composé est déictique, car chacun des procès exprimés à ce temps est situé, en toute indépendance, par rapport au moment d'énonciation. Sous certaines conditions, la présence des deux temps dans un énoncé unique sera donc perçue comme attendant à sa cohérence énonciative. On trouve un parfait équivalent de cette concurrence entre tiroirs verbaux dans celle qui oppose les systèmes circonstanciels, orphorique et lorphorique, pour la référence temporelle, et une divergence énonciative similaire dès lors que les deux paradigmes alternent sans raison, comme c'est parfois le cas chez Proust :

- [23] Moi-même je serais bien incapable de dire de qui était le premier article de la veille. Et je me promets maintenant de les lire toujours et le nom de leur auteur. (Marcel Proust, *Albertine disparue*, 1925, *À la recherche du temps perdu*, op. cit., t. IV, p. 149)

12. La présence du passé simple et du présent dans une même phrase ne pose aucun problème interprétatif, dès lors que les temps renvoient à des plans énonciatifs différents : « [J]e n'adore pas qu'on m'appelle Chris mais j'y allai tout de même » (Christiane Rochefort, *Printemps au parking*, 1970, Le Livre de poche, p. 11) ; elle commence peut-être à gêner quand les deux procès sont placés dans une continuité diégétique : « Ainsi commencèrent entre nous des relations d'amour si étroites et si nécessaires que nous restons rarement une semaine sans nous voir » (Georges Bataille, *Histoire de l'œil*, 1928, 10/18, p. 91). En revanche, un hapax de passé simple trouble dans un texte au présent narratif, sans rupture de la ligne énonciative ou diégétique, au point que la combinaison, bien qu'attestée, soit difficilement acceptable : « [Elle] reste debout sur le seuil, indifférente ! [...] Il haussa les épaules, jette vers la porte un regard dur, un regard d'homme » (Georges Bernanos, *Monsieur Ouine*, op. cit. p. 1362). La bizarrerie de l'hapax de passé simple dans un paragraphe au présent narratif s'explique à la fois par une rupture aspectuelle (le présent conserve sa valeur imperfective même en emploi aoristique) et par des conventions littéraires : la rupture d'une chaîne au passé simple par un verbe au présent narratif est, elle, parfaitement admise, sans doute parce qu'un hapax imperfectif dans une chaîne perfective est plus acceptable que la réciproque.

L'alternance entre le recours à la série adverbiale lorphorique (« la veille ») et à la série orphorique (« maintenant ») crée ici un évident sentiment d'instabilité énonciative, tout à fait parallèle à celui produit par l'alternance entre le paradigme verbal lorphorique (passé simple) et le paradigme orphorique (passé composé), comme en [24] :

[24] Alors j'ai dessiné. / Il regarda attentivement [...] (Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*, cité dans Revaz 1996, 191)

On notera, tout d'abord, que l'alternance *passé simple/passé composé* ne pose aucun problème, tant qu'elle coïncide avec un changement de plan énonciatif ou diégétique. Elle peut dès lors se faire sans difficulté dans les limites d'une même phrase, comme en [25] :

[25] La malheureuse ne revint point au village, et passa la nuit dans la forêt, occupée, ainsi qu'elle l'a avoué, à prier, et à creuser deux fosses. (Stendhal, *Rome, Naples Florence, 1826, Voyage en Italie, op. cit.*, p. 554)

L'alternance commence à gêner si les procès d'une même ligne diégétique sont présentés successivement au passé composé et au passé simple, comme en [24] ou [26] :

[26] J'ai peut-être vécu vingt fois de suite mon exécution ; une fois même j'ai cru que ça y était pour de bon : j'avais dû m'endormir une minute. [...] Je me réveillai en sursaut et je regardai le Belge. (Jean-Paul Sartre, *Le Mur*, dans *Œuvres romanesques, op. cit.*, p. 224-25)

Mais l'étrangeté de telles combinaisons est atténuée, d'une part, par la césure phrastique, d'autre part, par des effets sémantiques annexes : en [24], le passé composé semble clore une phase narrative et le passé simple en ouvrir une nouvelle¹³ ; en [26], l'hapax de passé composé de la nouvelle de Sartre dramatise la présentation d'un fait narratif en montrant qu'il reste particulièrement vivace dans la mémoire du narrateur. Dans les deux cas, l'alternance des temps implique un changement de statut énonciatif sur une même ligne narrative, mais sans que la gestion de cette dualité pose de réel problème interprétatif, et l'on retrouve ici au niveau de deux phrases des oppositions stylistiques fréquemment observées dans la littérature contemporaine entre des masses de texte plus importantes, les unes au passé composé, les autres au passé simple.

On l'a vu en [1'] et en [5], le seuil de non-acceptabilité est atteint lorsque l'alternance *passé simple/passé composé* introduit une opposition lorphorique/orphorique à l'intérieur d'une même phrase pour deux verbes en contact étroit, liés par coordination ou subordination, comme en [5] et en [27], voire pour deux verbes dépendant d'un même sujet comme en [28] :

[5] Après le départ des pompiers, Bunny et moi préparâmes une tisane et nous l'avons servie avec plaisir. Monsieur Jordan prit deux tasses.

13. L'ordre *passé composé/passé simple* est en cela bien plus aisément « récupérable » que l'ordre inverse : « [P]our arriver à cette fin, il aima Noémi. Ensuite, il l'a installée dans de superbes places au concert ou à l'opéra » (Pierre-Jean Jouve, *Vagadu*, 1931, Folio, p. 112 ; autres cas *passim*).

- [27] Je me suis vantée d'avoir d'ores et déjà rompu presque tous les liens qui te ligotaient, mais je convins que je n'avais pas fini de te rendre libre. (François Mauriac, *Un adolescent d'autrefois*, 1969, Garnier-Flammarion, p. 169)
- [28] Elle a fort bien compris ce que je voulais lui faire entendre, serra les mâchoires, mais se contint et enchaîna... (*ibid.*, p. 168)

Pour rendre compte de la bizarrerie de [5], [27] et [28], il faut prendre en considération leur cadre d'apparition : [5] s'inscrit dans un récit à la troisième personne et au passé simple ; [27] et [28] dans un récit fait oralement par un personnage du roman. Dans ces trois cas, la séquence hésite entre passé simple et passé composé, sans que des motivations de décrochage énonciatif apparaissent. Tout se passe comme si ces textes ignoraient la complémentarité entre les deux paradigmes et les traitaient comme des temps synonymes, également pertinents et aisément interchangeables.

Comment de tels énoncés seront-ils interprétés par le lecteur ? On doit procéder ici, comme précédemment, à une « pesée » des informations divergentes en présence : en [5], l'hapax de passé composé vient entre deux verbes au passé simple sans être soutenu par un autre renvoi à la situation d'énonciation ; la bizarrerie de l'énoncé ne pouvant trouver de solution énonciative, le caractère hétérogène du groupe « et nous l'avons servie avec plaisir » est recatégorisée par le lecteur sous forme d'une opposition discursive simple : le groupe au passé composé acquiert un statut parenthétique dans la narration au passé simple. Sont ainsi préservés tant le sens de l'énoncé que l'exclusion de tout valideur qu'implique le passé simple. En [17] et [18], en revanche, le passé simple est neutralisé par le passé composé, la première personne et la situation dialogale. L'énoncé est irrémédiablement embrayé, mais tend à s'autonomiser, selon une technique souvent notée dans la prose non-littéraire, journalistique par exemple : à un début au passé composé, succède un développement au passé simple. [2] et [28] restent néanmoins gênants, parce que la non-répétition du groupe sujet interdit toute différence de statut énonciatif entre les deux verbes : * *Il partit le 12 octobre et arrive aujourd'hui* fait zeugme (voir Philippe 1998, 63).

Reste, dans tous les cas, qu'un contraste d'essence énonciative est réinterprété à des fins textuelles et l'on peut reprendre ici l'analyse de Revaz (qui part certes d'exemples moins spectaculaires que les nôtres, puisque aucun cas d'alternance à l'intérieur d'une même structure phrastique n'est observé), qui s'appuie sur les travaux de Boyer (1985 *et al.*) : « Il existe des exemples d'alternance des temps moins aisés à justifier. Dans ce cas, on observe une gradation des emplois entre des contraintes énonciatives – changement de point de vue ou de contenu – et des contraintes purement textuelles – marquages de la progression textuelle et mise en relief » (Revaz 1996, 197-98). Des énoncés qui apparaissent hors contexte comme irrémédiablement « mal formés » seront le plus souvent corrigés, dans la lecture cursive, par la substitution d'une logique textuelle à une logique énonciative.

Le phénomène est encore plus évident si l'on s'arrête sur des segments plus longs que ceux que nous avons observés jusqu'à présent. Considérons [29], par exemple :

[29] Je n'ai pas touché au petit-déjeuner que déposa ma belle-mère à mon chevet. Mon envie de vomir durait. Elle n'avait pour ainsi dire pas cessé depuis l'avant-veille. J'envoyai chercher une bouteille de champagne. J'en bus un verre glacé : après quelques minutes, je me suis levé pour aller vomir. Après le vomissement, je me suis recouché, j'étais légèrement soulagé, mais la nausée ne tarda pas à revenir. (Georges Bataille, *Le Bleu du ciel*, 1935/1957, 10/18, p. 81)

L'alternance répétée d'une présentation non-embrayée et d'une présentation embrayée d'un même fil diégétique dans une même phrase déconcerte ici, sans cesser d'être gérable. Dans la séquence au passé simple dont est extrait [29], la « pesée » des marquages énonciatifs se fait sans aucun doute au profit du plan non-embrayé. Cela ne signifie pas pour autant que tout se passe comme s'il n'y avait que des verbes au passé simple. La présence du passé composé, dès lors que l'hypothèse d'un embrayage est exclue, est réinterprétée : l'intenable opposition énonciative se mue en opposition de « relief » entre les diverses composantes de la séquence narrative ; le passé composé qui, du fait de son origine embrayée, constitue les procès en éléments atomisés, place ceux-ci en léger retrait des procès évoqués au passé simple. La séquence [29] présente donc une opposition de relief à trois dimensions : arrière-plan à l'imparfait, premier plan au passé composé, sur lequel se détache encore un « tout premier plan », au passé simple, selon l'expression de Boyer (1985, 88).

6. L'impossible traitement polyphonique des divergences énonciatives

On peut, au terme de cette analyse, faire un certain nombre de constats et proposer une hypothèse plus générale sur le fonctionnement énonciatif des récits de fiction.

Les textes de fiction offrent un nombre non-négligeable d'énoncés présentant des divergences énonciatives, c'est-à-dire contenant des marquages de prise en charge contradictoires, et cela selon des configurations en nombre relativement limité (combinaisons diverses entre non-validation du contenu de l'énoncé, validation par un narrateur, validation par un personnage). Isolés, de tels énoncés peuvent être perçus comme « mal formés », puisqu'ils semblent violer la règle du valideur unique ; aussi suscitent-ils chez le locuteur natif un sentiment de non-acceptabilité tout à fait comparable à un jugement de non-acceptabilité syntaxique. Or, en contexte, ce sentiment tend à s'affaiblir ou à disparaître. On peut conclure de ce dernier point que les énoncés présentant des divergences énonciatives sont traités par le lecteur de telle sorte que l'énoncé retrouve tout de même un sens cohérent. Entre deux indices non-coorientés, le

lecteur choisit le marquage le plus fort et décide du valideur de l'énoncé selon une « pesée » des marques en présence ; il semble ainsi possible d'établir une hiérarchie dans le « poids » des éléments permettant de renvoyer à un sujet de conscience (l'exclamation est plus forte que l'interrogation ; un déictique est plus fort qu'un subjectivème appréciatif, etc.). Une fois cette opération effectuée, tout semble indiquer que la « scorie » de l'énoncé (le marquage énonciatif non-entériné) est utilisée pour conforter la logique de l'interprétation : soit en nuançant le degré d'empathie avec le valideur sélectionné ; soit en étant recatégorisée en marqueur discursif et non plus énonciatif. On peut parfois observer une sorte de figement de cette recatégorisation : c'est, par exemple, le cas d'embrayeurs comme « maintenant » ou du passé composé lorsqu'ils sont en emploi couplé, non justifié, avec le passé simple.

L'élément le plus étonnant de cette analyse reste cependant le fait que jamais, semble-t-il, face à un énoncé présentant des marquages énonciatifs non-coorientés, le lecteur ne puisse opérer une interprétation « polyphonique » de l'énoncé, en considérant que des marquages énonciatifs en relation syntaxique étroite mais non-coorientés soit assumés par des valideurs différents : quand on trouve dans une phrase un subjectivème que ne peut assumer le valideur d'un déictique coprésent, il est exclu que l'on fasse appel à un autre valideur (un narrateur, un personnage tiers...). Une telle hypothèse ne semble jamais recevable, ce qui confirme – sur ce point du moins – tout le travail effectué dans le cadre des approches « non-communicationnelles » du récit¹⁴. Si polyphonie énonciative il y a dans l'interprétation des données narratives fictionnelles, elle ne se situe pas au niveau de l'énoncé au sens où les marquages déictiques ou subjectifs se distribueraient selon les valideurs en coprésence (généralement un personnage et un narrateur). Faire intervenir la polyphonie à ce niveau de la description des énoncés, c'est en effet se condamner à bloquer toute l'analyse des marquages. La polyphonie, sans être à rejeter, ne doit donc pas être prise en considération dans l'analyse des marqueurs, mais intervenir en aval dans l'interprétation générale des récits fictionnels en faisant intervenir le contexte de production au sens large et notamment le statut générique du texte¹⁵.

14. Voir notre introduction à ce numéro.

15. Il nous semble possible de décrire les faits de dissonance et de consonance soulignés par Rabatel (1998, 172-88) sans briser la règle du valideur unique, en prenant comme base d'analyse la dualité des centres énonciatifs telle que nous l'avons exposée dans Philippe (2000).

Références bibliographiques

- ADAM Jean-Michel (1996), « Du style à la langue : une variation ramifiée », *L'Information grammaticale*, 70, pp. 11-15.
- BAILY Charles (1914), « Figures de pensée et formes linguistiques », *Germanisch-romanische Monatsschrift*, VI, p. 405-422 et 456-470.
- BANFIELD Ann (1982), *Unspeakable Sentences*, New York, Routledge and Kegan Paul ; tr. citée Cyril Veken, *Phrases sans parole*, Seuil, 1995.
- BELLOS David M. (1978), « The Narrative Absolute Tense », *Language and Style*, XI-4, pp. 231-37.
- BOYER Henri (1985), « Les temps verbaux dans le discours narratif », *Le Français moderne*, LIII-1/2, pp. 78-89.
- DANON-BOILEAU Laurent (1982), *Produire le fictif*, Ophrys.
- DANON-BOILEAU Laurent (1995), *Du texte littéraire à l'acte de fiction*, Ophrys.
- DUCHAN Judith F., BRUDER Gail A., HEWITT Lynne E. (1995), dir., *Deixis in Narrative – A Cognitive Science Perspective*, Hillsdale N.J., Lawrence Erlbaum Associates Inc.
- HAMBURGER Käte (1957), *Die Logik der Dichtung*, Stuttgart, Klett ; tr. citée Pierre Cadiot, *Logique des genres littéraires*, Seuil, 1986.
- JOUVE Dominique (1992), « Maintenant et la deixis temporelle », dans Marie-Annick Morel et Laurent Danon-Boileau, dir., *La Deixis*, Presses universitaires de France, pp. 355-363.
- McHALE Brian (1978), « Free Indirect Discourse : a Survey of Recent Accounts », *PTL*, III-2, pp. 249-87.
- MARTIN Wallace (1986), *Recent Theories of Narrative*, Ithaca, Cornell University Press.
- NEF Frédéric (1980), « Maintenant 1 et Maintenant 2 : sémantique et pragmatique de maintenant temporel et non-temporel », dans Jean David et Robert Martin, eds, *La Notion d'aspect*, Université de Metz/Klincksieck, pp. 145-166.
- NOËL Mireille (1996), « Un fait de style : maintenant dans *Au château d'Argol* de Julien Gracq », *Études de linguistique appliquée*, avril-juin 1996, 102, pp. 157-174.
- PHILIPPE Gilles (1998), « Les démonstratifs et le statut énonciatif des textes de fiction : l'exemple des ouvertures de roman », *Langue française*, 120, pp. 51-65.
- PHILIPPE Gilles (2000), « Centre énonciatif et centre interprétatif », dans Agnès Spiquel, éd., *Dialogue franco-ukrainien sur le roman*, Minard-Lettres modernes, pp. 37-52.
- RABATEL Alain (1998), *La Construction textuelle du point de vue*, Delachaux et Niestlé.
- REVAZ Françoise (1996), « Passé simple et passé composé : entre langue et discours », *Études de linguistique appliquée*, avril-juin 1996, 102, pp. 175-198.
- SIMONIN-GRUMBACH Jenny (1975), « Pour une typologie des discours », dans Julia Kristeva, Jean-Claude Milner et Nicolas Ruwet, eds, *Langue discours, société. Pour Émile Benveniste*, Seuil, pp. 85-121.
- VUILLAUME Marcel (1990), *Grammaire temporelle des récits*, Minuit.
- VUILLAUME Marcel (1993), « Le repérage temporel dans les textes narratifs », *Langages*, 112, pp. 92-105.